





## Mot du Président



**SURVEILLER POUR PROTÉGER  
ÉTUDIER POUR MIEUX GÉRER  
RESTAURER ET AMÉNAGER  
ÉDUCER ET SENSIBILISER  
PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER**

Toutes ces missions, la Fédération et les 15 AAPMAs du Cantal les traduisent en actions sur les 11 000 km de ruisseaux et rivières en 1<sup>ère</sup> catégorie et 2500 ha de lacs « sentinelles » présentes au bord des cours d'eau.

Plus que jamais, protection des milieux aquatiques et gestion équilibrée de la ressource en eau sont les conditions et obligations pour satisfaire les attentes et pratiques des différentes catégories de pêcheurs et pêcheuses. C'est avec l'argent des cartes de pêche et le soutien de nos partenaires que la Fédération et les AAPMAs engagent les actions confiées par le Code de l'Environnement.

Les défis liés aux changements climatiques pour les milieux aquatiques sont gigantesques. Restons unis pour les relever et faire que les générations à venir puissent toujours s'adonner à l'activité de pleine nature qu'est LA PÊCHE. Restons vigilants et unis face aux attaques sournoises des opposants urbains à notre loisir.

Devenir membre d'une AAPMA ne se limite pas à acheter une carte de pêche : IMPLIQUEZ-VOUS et PARTICIPEZ à la hauteur de vos possibilités à la vie de votre Association. En 2026, le renouvellement des Conseils d'Administrations des AAPMAs vous en donnera la possibilité.

A toutes et à tous, bonne saison de pêche sur les lacs et rivières du plus Grand Volcan d'Europe.

Marc GEORGE

## CARTES DE PÊCHE 2026

|   |  |         |
|---|--|---------|
| Carte Personne majeure                    | Carte annuelle « personne majeure »,<br>1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche.<br>Validable dans le département d'adhésion ainsi que sur les eaux du territoire national.   | 87 €    |
| Carte Interfédérale CHI / EHGQ / URNE     | Carte dématérialisée pour le CHI, EHGQ et URNE.<br>Carte annuelle « personne majeure ».<br>1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche.<br>La carte Interfédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations affiliées à la fédération et aux départements du CHI, de l'EHGQ et de l'URNE. | 114 €   |
| Carte Personne mineure                    | Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 à 18 ans.<br>1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. Réciprocité incluse.  | 27 €    |
| Carte Découverte -12 ans                  | Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » :<br>Jeune de 12 à 18 ans.<br>Pêche à 1 ligne.<br>1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche.<br>Réciprocité incluse.  | 8 €     |
| Carte promotionnelle « Découverte Femme » | Carte annuelle « Découverte Femme ».<br>Pêche à 1 ligne.<br>1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche.<br>Réciprocité incluse.  | 42 €    |
| Carte Journalière                         | Carte journalière dématérialisée pour le 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre.<br>1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche.<br>Réciprocité incluse.  | 14 €    |
| Carte Hebdomadaire                        | Carte hebdomadaire dématérialisée pour le 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre.<br>1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche.<br>Réciprocité incluse.   | 36,50 € |
| Carte Hebdomadaire pour un membre AAPMA   | Carte hebdomadaire pour un membre AAPMA.<br>Disponible du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre.<br>1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche.<br>Réciprocité incluse.   | 22,10 € |
| Carte offre d'Automne Personne majeure    | Valable du 1 <sup>er</sup> septembre au 15 décembre.<br>1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche.  | 43,50 € |

## OÙ VA L'ARGENT DE MA CARTE DE PÊCHE ?

L'argent de ma carte de pêche retourne à 100 % aux pêcheurs et aux milieux aquatiques.

Reparti de la façon suivante :

Cotisation pour les milieux aquatiques → Fédération Nationale pour la pêche en France

Cotisations statutaires → Fédération Départementale AAPMA

Redevance pour les milieux aquatiques → Agences de l'eau

A titre d'exemple pour une carte de pêche personne majeure, l'argent est repartie de la façon suivante

La part restant à la Fédération départementale est répartie de la façon suivante :  
• Etudes, suivis des milieux et des populations, travaux de restauration et d'aménagement.

## ✓ AIDEZ-NOUS À PROTÉGER L'ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES !

Cette espèce patrimoniale (*Austropotamobius pallipes*) est encore présente dans certains cours d'eau du Cantal. Elle disparaît peu à peu de nos rivieres parce que :  
• Son habitat est fragile : elle a besoin d'une eau de bonne qualité, fraîche, dans une rivière proposant des caches (abris) diversifiées (sous-berges, bois mort, racines des arbres, pierres,...)  
• Elle est concurrencée par les écrevisses exotiques invasives : Ecrevisse de Californie (dit Signal (*Pacifastacus leniusculus*)) et Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*). ↳ Ces deux espèces sont porteuses saines de l'aphanomycose, ou peste de l'écrevisse, qui est fatale à l'écrevisse à pattes blanches. Cette maladie est causée par un champignon dont les spores sont transportés par l'eau, et peuvent se déposer sur le matériel de pêche.



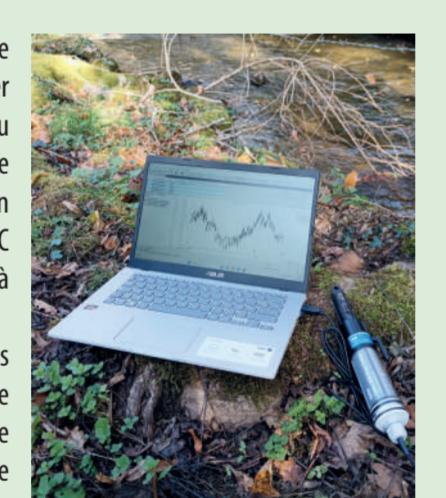
### SOYEZ VIGILANTS !

Il est possible de pêcher les écrevisses d'origine américaines, mais NE PAS TRANSPORTER D'ÉCREVISES VIVANTES, que ce soit pour les ramener chez soi ou pour les introduire dans un autre cours ou plan d'eau. C'est INTERDIT par la loi !  
Pour éviter la transmission de l'aphanomycose : laissez sécher le matériel de pêche au soleil entre chaque sortie, ou, encore mieux, désinfectez-le !

Si vous avez des questions sur la reconnaissance des espèces d'écrevisses, ou si vous constatez des mortalités d'écrevisses, contactez la Fédération de Pêche du Cantal.

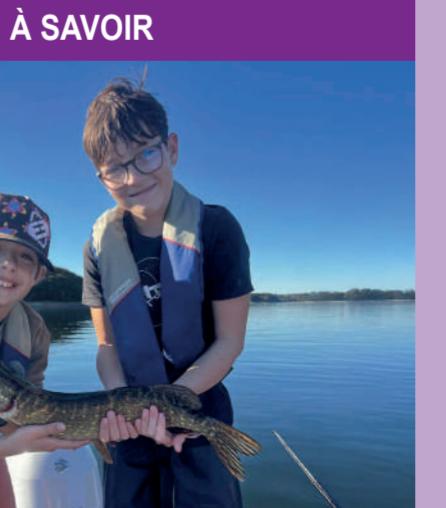
## LE RÉSEAU DE SUIVI DE LA TEMPÉRATURE DES COURS D'EAU

Un rôle essentiel pour la vie des poissons, en particulier pour les espèces d'eau froide comme la truite commune, qui stoppe son alimentation dès 19°C et subit des mortalités à partir de 25°C.  
Un suivi en continu des cours d'eau assuré grâce à 50 stations de mesure réparties sur tout le département.



### Les objectifs :

- Évaluer l'état de santé des cours d'eau.
- Comprendre la dynamique des populations piscicoles.
- Identifier et anticiper les besoins d'actions de restauration et de protection sur les secteurs les plus sensibles au réchauffement des eaux.



### À SAVOIR

- Heures légales de pêche**
  - ½ heure avant le lever du soleil
  - ½ heure après le lever du soleil
- Port du gilet de sauvetage sur les bateaux**
  - Obligatoire du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril
  - Obligatoire toute l'année pour les moins de 16 ans
- Appareils de sécurité obligatoires à bord des bateaux**
  - Se renseigner auprès de la Gendarmerie
  - Fonctionnement de la structure.

## LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION !

### ✓ DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

**SDDLP** : élaboration et mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche.

- Des Ateliers Pêche Nature estivaux : pratique de la pêche à destination des familles, touristes ou non, plus de 1000 participants chaque année.**



### Des manifestations et compétitions :

- Cantal Tour Sport
- Open Float Tube
- Challenge interdépartemental de pêche de carnassiers Henri Hermet...
- Juniors Fishing Tour



**Des aménagements pour la pratique de la pêche :** mises à l'eau, pontons pour personnes à mobilité réduite, passages pour pêcheurs, parcours pêche labellisés.

### Un travail partenarial avec les acteurs du tourisme :

convention avec offices de tourisme du Cantal, labellisation « pêche » d'hébergeurs (gîtes, hôtels...), convention avec Clévacances.



### Films de promotion des différentes techniques et sites halieutiques du Cantal.

### ✓ SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

**Sensibilisation et éducation à l'environnement auprès des scolaires :** interventions au sein des écoles et collèges (700 enfants en moyenne par an).

- Une section « Pêche et étude du milieu aquatique »** au sein du collège Pierre Galery de Massiac

**13 Ateliers Pêche Nature pour les adolescents** (ex. écoles de pêche) : apprentissage de la pratique de différentes techniques de pêche, du respect du poisson et des cours d'eau.

### Les objectifs :

- Évaluer l'état de santé des cours d'eau.
- Comprendre la dynamique des populations piscicoles.
- Identifier et anticiper les besoins d'actions de restauration et de protection sur les secteurs les plus sensibles au réchauffement des eaux.

### ✓ SURVEILLER POUR MIEUX PROTÉGER

- 2 agents fédéraux assermentés, 25 gardes-bénévoles particuliers :** prévention, verbalisation, formation.

**Rédaction de rapport de constatation** pour signaler des atteintes aux milieux aquatiques

- Partenariat avec Gendarmerie Nationale**

### UNIQUEMENT EN SAISON TOURISTIQUE

DÉlivrent la carte de pêche MÉMé HORS SAISON, c'est à-dire pendant la période de fermeture du camping



### ✓ ÉTUDIER POUR MIEUX GÉRER

**1 document cadre, le PDPG :** Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles.

- 1 réseau départemental de suivi des peuplements :** plus de 60 inventaires piscicoles réalisés par an.

**1 réseau suivi de la température des cours d'eau :** 50 stations de suivi en continu.

**Des études spécifiques :** recensement des obstacles, diagnostic des milieux, inventaires d'espèces patrimoniales, étude de croissance, suivi des déplacements via la technologie RFID, ADN environnemental, suivi de la reproduction des espèces.

**Une gestion piscicole adaptée :** empoisonnement en plans d'eau et lacs, préservation des truites sauvages sur les cours d'eau.



## Dépositaires du département

|                       |   |   |                |
|-----------------------|---|---|----------------|
| ALLANCHE              | OFFICE DU TOURISME  | 1, place du Cézallier - 15160 ALLANCHE                | 04 71 20 48 43 |
| AURILLAC              | SERGENT BARTABAC  | Le Bourg - 15120 JUNHAC                               | 04 71 49 23 58 |
|                       | DECATHLON   | Z.A. LA PONETIE - 15000 AURILLAC                      | 04 71 63 35 10 |
|                       | GAMM VERT   | Boulevard du Vialenc - 15000 AURILLAC                 | 04 71 63 42 31 |
|                       | MANUCURE  | 35, avenue Georges Pompidou - 15000 AURILLAC          | 04 71 48 55 03 |
|                       | VIALE Bar - Vins et Spiritueux  | Route de Bort - 15270 LANOBRE                         | 04 71 40 31 15 |
|                       | « CHEZ BILS » Bar-Tabac-Presse  | 7, place de la Fontaine - 15270 CHAMPS-SUR-TARENTAINE | 04 71 67 34 78 |
|                       | DELMAS - HOTEL RESTAURANT   | 15270 LANOBRE   | 04 71 40 30 95 |
| CHAMPS-SUR-TARENTAINE | OFFICE DE TOURISME SUMENE - ARTENSE   | 6, place de l'église - 15270 CHAMPS-SUR-TARENTAINE    | 04 71 78 76 33 |
| CHAUDÈS-AIGUES        | LA CAPITAINERIE   | Les Fontilles - Val - 15270 LANOBRE                   |                |
|                       | OFFICE DE TOURISME  | 3, place du Gravier - 15190 CHADES AIGUES             | 04 71 23 52 75 |
|                       | CAMPING LA BORIE BASSE  | Caillouge - 15190 CONDAT                              | 06 64 83 57 33 |
|                       | BARTABAC PRESSE CHEZ YOLO ET LOLO   | Grand'Rue - 15190 CONDAT                              | 04 71 78 53 57 |
| CONDAT                | Office de tourisme destination Haut-Cantal - antenne de Condac - De mai à septembre | Le Bourg - 15190 CONDAT                               | 04 71 78 07 37 |
|                       | CAMPING DU PUECH DES OUILHES  | Le Puech des Ouilhes - 15150 LACAPELLE VIESCAMP       | 04 71 46 42 38 |
|                       | HOTEL / RESTAURANT  | Le Bourg - 15150 LACAPELLE VIESCAMP                   | 04 71 46 30 15 |
|                       | CAMPING LE GAROUSET - Mme GUILLAUD  | 15150 SAINT-GERONE                                    | 06 21 63 06 86 |
|                       | BAR - TABAC 028   | 14, avenue des Platanes - 15150 LAROQUEBROU           | 04 36 67 28 09 |
|                       | CAMPING DU VIDUC  | 15290 PERS  | 04 71 64 70 08 |
| LAROQUEBROU           | BARTABAC « Chez Nath »  | Le Bourg - 15250 SAINT-PAUL-DES-LANDES                | 04 71 46 30 15 |
|                       | OFFICE DE TOURISME  | Rue de la Tremollière - 15150 LAROQUEBROU             | 04 71 46 94 82 |
|                       | LIBRAIRIE DU CAFE DE LA GARE  | 15500 MASSIAC   | 04 71 23 12 19 |
|                       | LA TABLE DES PAILHES  | Le Bourg - 15500 MOLOMPIZE                            | 04 71 20 27 53 |
|                       | HOTEL DES VOYAGEURS   | Le Bourg - 15   |                |